



LOUIS PLAMONDON

DÉPUTÉ DE BAS-RICHELIEU | NICOLET | BÉCANCOUR
Président du caucus du Bloc Québécois

PLUS ÇA CHANGE... plus c'est pareil !

Après une rentrée tapageuse, il semble que tout soit revenu à la normale à la Chambre des communes !

Maladroitement, le Parti libéral avait annoncé en août qu'il provoquerait des élections à tout prix dès le début de l'automne.... Mais sa stratégie, loin de donner les résultats attendus, s'est retournée contre lui, les sondages dévastateurs à l'endroit de ce parti en faisant foi.

Pour sa part, le NPD a beau avoir ridiculisé le gouvernement en votant 79 fois contre les conservateurs, il se voit à son tour obligé d'appuyer ce même gouvernement afin de ne pas provoquer d'élections d'où il sortirait grand perdant.

Cette mascarade sert bien les conservateurs, qui, de leur côté, se font arrogants en Chambre afin de provoquer des élections.

À travers tous ces chassés-croisés, le Bloc Québécois continue de garder la même philosophie du cas par cas : si un projet est bon pour le Québec, peu importe quel parti le propose, le Bloc va voter en faveur. Si ce n'est pas bon pour le Québec, le Bloc vote contre.

Cette ligne de parti du Bloc Québécois constitue la démonstration de la nécessité de maintenir, à Ottawa, une force politique solide et sans compromis pour défendre les intérêts du Québec.

Cet automne, beaucoup de projets de loi sont actuellement à l'étude. L'approche du Bloc Québécois continuera d'être la même à cet égard.

Pour ma part, je continuerai d'être à l'écoute des citoyennes et citoyens du comté de Bas-Richelieu-Nicolet-Bécancour, tout en vous représentant fièrement à Ottawa.

Je suis toujours heureux de vous servir au sein du Bloc Québécois.



POUR NOUS JOINDRE :
plamondon.l@parl.gc.ca

Bureau 206, Édifice de la justice
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Tél. : 613 995-9241
Télec. : 613 995-6784

307, route Marie-Victorin
Sorel-Tracy (Québec) J3R 1K6
Tél. : 450 742-0479
Télec. : 450 742-1976

702, rue Mgr Panet
Nicolet (Québec) J3T 1C6
Tél. : 819 293-2041
1 866 693-2041
Télec. : 819 293-5522

I Projet de loi C-50 sur l'assurance-emploi

Les « améliorations » des conservateurs : DE LA POUDRE AUX YEUX !

Le projet de loi C-50, qui propose des mesures temporaires pour permettre aux travailleurs de longue date d'avoir de 5 à 20 semaines supplémentaires de prestations, est davantage une manœuvre politique des conservateurs que le signe d'une volonté d'améliorer en profondeur le régime pour répondre aux besoins des personnes en chômage. Non seulement ces modifications toucheront très peu de personnes, mais encore elles ne répondent absolument pas aux demandes des syndicats et des groupes de chômeurs, notamment sur l'admissibilité.

35 % des prestataires du Québec sont d'emblée exclus parce qu'ils ne répondent pas aux critères du projet de loi, comme les travailleurs forestiers, les saisonniers, les temps partiels et tous ceux qui connaissent des mises à pied cycliques. Les femmes et les jeunes seront particulièrement pénalisés.

Il est dommage que le NPD ait acheté les évaluations exagérées du gouvernement. Selon le Globe and Mail de Toronto, pourtant pas un journal souverainiste, les mesures proposées s'appliqueront essentiellement aux personnes victimes de mises à pied dans le secteur de l'automobile concentré en Ontario et celui du pétrole et des sables bitumineux dans l'Ouest canadien. Donc, encore une fois, le Québec et le secteur forestier seront les grands négligés.

Pour les groupes de chômeurs, pour les syndicats québécois, c'est d'une réforme globale dont a besoin le régime d'assurance-emploi, avec un seuil d'admissibilité uniforme à 360 heures, une hausse du taux de remplacement du salaire assurable de 55 à 60 %, l'abolition du délai de carence de deux semaines et la mise en place d'un véritable programme de soutien au revenu des travailleurs âgés.

OUVERTURE DU NOUVEAU CENTRE D'INNOVATION EN TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE DE NICOLET (CITAN)

Louis Plamondon a souligné l'ouverture du Centre d'innovation en transformation agroalimentaire de Nicolet (CITAN) en octobre.

La vocation du CITAN est d'offrir aux producteurs agricoles la possibilité de transformer leurs produits et de les préparer pour la commercialisation avec la norme CI du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Cette norme permet aux producteurs en agroalimentaire de vendre dans les centres d'alimentation et marchés du Québec.



► Louis Plamondon et le directeur général du CITAN, Alexandre Dubois

Pour venir en aide aux travailleurs plus âgés

LOUIS PLAMONDON DÉPOSE UN PROJET DE LOI PRIVÉ POUR LE RETOUR DU PATA

En septembre dernier, le député Louis Plamondon a déposé un projet de loi privé visant le retour du Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés (PATA).

Le PATA a pour but de permettre le versement de prestations aux travailleurs âgés entre 55 et 64 ans ayant perdu leur emploi par suite de licenciements massifs et qui sont considérés comme non reclassables. Le PATA assure ainsi le pont entre les prestations d'assurance-chômage et celles de la Régie des rentes du Québec.

Rappelons que ce programme, en vigueur dans les années 90, avait été abandonné en 1997 par le gouvernement libéral.

Pour Louis Plamondon, l'abandon de ce programme a été une perte inestimable. « Aujourd'hui, dans un contexte de crise économique, les fermetures d'usines se multiplient. Je crois que le PATA pourrait venir en aide à beaucoup de travailleurs et travailleuses plus âgés », explique le député.

La mesure coûterait entre 70 et 90 M \$, un coût relativement peu élevé, selon le député. Si elle est adoptée, la contribution du fédéral sera de 70 % et celle du provincial, de 30 %.

« Le gouvernement du Québec affirme qu'il sera favorable au PATA », assure enfin Louis Plamondon, qui espère que son projet de loi privé franchira avec succès toutes les étapes du processus d'adoption à la Chambre des communes.

Vote favorable majoritaire en 2^e lecture

LE PROJET DE LOI POUR VENIR EN AIDE AUX EX-TRAVAILLEURS D'ATLAS CHEMINE TOUJOURS !

Le projet de loi déposé par le député André Bellavance et appuyé par Louis Plamondon à la Chambre des communes pour venir en aide aux retraités des Aciers Atlas chemine toujours à travers le processus normal d'adoption, qui s'étale sur plusieurs mois.

Louis Plamondon rappelle que ce projet de loi a été débattu durant une heure en 2^e lecture, en juin dernier. Il a également été débattu à nouveau durant une heure le 26 octobre.

« Le projet de loi a maintenant franchi une étape importante et se retrouve maintenant, suite au vote favorable majoritaire de la Chambre des communes,

au Comité des finances pour étude », explique M. Plamondon. « À son retour en chambre, il sera voté en 3^e lecture et si le vote est toujours majoritaire, le projet sera dirigé au Sénat pour approbation finale. »

Cependant, le gouvernement conservateur devra par la suite demander la sanction royale pour que le projet soit mis en application, prévient M. Plamondon. En effet, le gouvernement conservateur n'a aucun délai à respecter dans cette phase finale. « Nous devons alors mettre beaucoup de pression pour que le gouvernement comprenne l'importance de ce projet pour les retraités d'Atlas », a conclu le député.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Louis Plamondon félicite élues et élus !

Louis Plamondon désire offrir ses félicitations à toutes les personnes qui ont été élues ou réélues à l'occasion des élections municipales qui se sont déroulées le 1^{er} novembre.

« **Bravo et merci de vous mettre au service de vos populations respectives !** »

Le Bloc québécois a des solutions pour effacer le déficit budgétaire fédéral

Le Bloc Québécois a déposé en octobre une série de propositions visant à effacer le déficit budgétaire fédéral.

Le Bloc suggère entre autres la réduction de la taille de la fonction publique fédérale, une baisse des dépenses militaires, ainsi qu'une augmentation de l'imposition des pétrolières et des contribuables les plus riches. Le Bloc propose aussi une surtaxe de 1 % pour les Canadiens gagnant des revenus imposables de 150 000 \$ et plus.

Le Bloc québécois propose aussi de créer une taxe sur les transactions financières internationales, afin que les grandes institutions financières contribuent à payer en tant que principales responsables de la crise économique. Le Bloc Québécois estime que ses propositions feraient économiser 16 milliards de dollars par année au gouvernement, conduisant ainsi à la fin du déficit sans réduire les transferts aux provinces.

À PROPOS DU PRIX DE L'ESSENCE...

Le Bloc Québécois dépose un projet de loi pour donner des dents à la Loi sur la concurrence

Le 1^{er} octobre dernier, le Bloc Québécois a déposé un projet de loi qui permettra au commissaire à la concurrence d'initier des enquêtes de son propre chef sur les fluctuations des prix de l'essence.

Le projet de loi propose de resserrer la Loi sur la concurrence afin que le Tribunal fédéral du commerce ait le droit d'initier une enquête au lieu d'attendre des plaintes, qu'il assume la protection des témoins et qu'il ait le droit de perquisition et de saisie de documents.

« Chaque fois que survient une hausse subite des prix de l'essence, les gens se posent des questions sur l'industrie du pétrole », fait remarquer le député Louis Plamondon. « Ces hausses sont injustifiables et les consommateurs ne doivent pas être les victimes de pratiques douteuses de la part des pétrolières. En raison de la collusion, les détaillants pourraient percevoir jusqu'à plus de 100 millions de dollars par année en trop dans le portefeuille des automobilistes québécois », croit M. Plamondon.

L'actuelle Loi ne permet notamment pas au Bureau de la concurrence d'entreprendre une véritable enquête sur un secteur industriel : comment en effet recueillir de l'information si on ne peut ni forcer la divulgation de documents ni protéger les témoins ?

« La population ne doit pas être prise à la gorge à cause d'un gouvernement indifférent à son sort. Libéraux et conservateurs doivent faire preuve de bonne foi en soutenant notre projet de loi », a conclu Louis Plamondon.

Pas question de diluer la voix de la nation québécoise !

On se rappellera que le projet des conservateurs visant à marginaliser encore plus le Québec au sein du Canada avait provoqué, en 2007, une véritable levée de boucliers au Québec. L'Assemblée nationale avait alors dénoncé à l'unanimité cette tentative de diminuer le poids relatif du Québec à la Chambre des communes.

Or, voilà que le gouvernement Harper récidive avec un projet de loi similaire, piloté par nul autre que Steven Fletcher – l'homme derrière l'idée d'abolir le financement gouvernemental aux partis politiques... mais seulement pour le Bloc Québécois !

Depuis 1985, aucun des 48 nouveaux sièges ajoutés au Parlement ne l'a été pour le Québec.

Le Bloc Québécois veut maintenir la proportion de 25 % de la députation à la Chambre des communes. Il est clair que les Québécois n'ont pas avantage à perdre des sièges au profit de l'Alberta, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, et le Bloc Québécois se tiendra debout pour faire en sorte que cette réforme inadmissible ne soit jamais mise en œuvre.

AGRICULTURE

DEUX MOTIONS DU BLOC QUÉBÉCOIS SONT ADOPTÉES

En septembre dernier, le Bloc Québécois a fait adopter deux motions relatives à l'industrie agricole.

Pour la gestion de l'offre

Dans un premier temps, le Comité permanent du commerce international a approuvé unanimement une motion déposée par le Bloc Québécois voulant que le Comité mène une étude concernant la défense du système de gestion de l'offre par les négociateurs du Canada à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il s'agit d'un dossier capital pour les productrices et les producteurs agricoles du Québec. À la suite de cette étude, le Comité devra faire rapport à la Chambre des communes de ses observations et recommandations.

Pour les producteurs de bétail

Le Bloc Québécois a également fait adopter, à l'unanimité, une motion invitant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire à se pencher sur le problème de l'application de la réglementation des matières à risque spécifiées (MRS) au Canada et aux États-Unis.

Adoptée dans la foulée des dispositions visant à lutter contre la maladie de la vache folle, la réglementation en vigueur au Canada interdit l'usage de résidus de la transformation des carcasses dans l'alimentation des animaux.

Depuis deux ans, les producteurs et les transformateurs réclament du gouvernement fédéral un programme leur permettant d'affronter la concurrence inéquitable due à l'adoption au Canada d'une réglementation plus sévère que celle des États-Unis relativement aux MRS. En n'exigeant pas la réciprocité de la part des États-Unis, le gouvernement fédéral entrave la compétitivité des producteurs de bétail québécois.

IGNATIEFF ET HARPER, COMPLICES !

Aucune concession pour la nation québécoise !

- Reconnaître la nation québécoise, oui, mais tant que ça ne veut rien dire !

S'immiscer à leur guise dans les compétences du Québec

- Michael Ignatieff propose d'établir des « priorités nationales » en éducation, pour l'apprentissage, la formation et la petite enfance, et souhaite également créer un réseau énergétique national. Ce sont tous des dossiers de compétence provinciale.

Priver le Québec, mais pas l'Ontario !

- En votant en faveur du budget des conservateurs et en venant ensuite à leur rescousse sur les crédits budgétaires, les libéraux de Michael Ignatieff sont devenus complices de la politique du « tout à l'Ontario » du gouvernement Harper.

Défendre coûte que coûte l'industrie des sables bitumineux

- Les libéraux appuient l'industrie des sables bitumineux tout autant que le fait le gouvernement Harper.

TPS : oui pour l'Ontario et les Maritimes, mais non pour le Québec !

- Le gouvernement conservateur a consenti des indemnités totalisant 5,3 milliards de dollars à l'Ontario et aux Maritimes pour l'harmonisation de leur taxe de vente à celle du fédéral. Pour le Québec, pas un sou ! Et Michael Ignatieff ne fait absolument rien pour parer à cette injustice.

Retirer au Québec pour mieux donner aux autres

- En modifiant la formule de péréquation, le gouvernement Harper prive le Québec de trois milliards de dollars sur deux ans. Les libéraux ne font absolument rien pour contrer cette injustice.

Abandonner les travailleurs à la première occasion

- En appuyant le budget de Stephen Harper, Michael Ignatieff n'a pas hésité à abandonner toutes ses revendications visant à restaurer l'assurance-emploi.

Bafouer la Loi 101 selon leur bon plaisir

- Les libéraux se sont ralliés aux conservateurs en juin dernier pour défaire une motion du Bloc Québécois qui voulait consolider la Loi 101 en étendant son application aux entreprises sous juridiction fédérale lorsqu'elles opèrent en sol québécois. Ni Ignatieff ni Harper n'ont daigné se présenter au vote !



► Les Abénakis d'Odanak rendent hommage à Louis Plamondon pour ses 25 ans de vie politique



► Lancement des activités de la prochaine saison de la Chambre de commerce de Nicolet



► Festival des cinq sens de Sainte-Sophie-de-Lévrard



► Journée des saveurs aux Délices des saisons à Saint-Roch-de-Richelieu



► Journée portes ouvertes à la ferme Logi-Bio de Baie-du-Febvre



► Inauguration de la nouvelle caserne de pompiers à Fortierville



► Marche de l'espoir à Sorel-Tracy, au profit de l'Association de la Sclérose en plaques



► Remise des prix, concours les Maisons fleuries à St-Pierre-les-Becquets



► Agrandissement de la maison de retraite Soleil-Levant à Précieux-Sang



► Compétitions régionales de pompiers dans la MRC de Bécancour.